

La **Mention Complémentaire Coiffure Coupe Couleur** se réalise après le CAP Coiffure. Destinée à améliorer la technique des jeunes titulaires d'un CAP, elle permet d'obtenir une formation professionnelle spécialisée en techniques de coupes et de coloration.

Le titulaire d'une Mention Complémentaire applique les techniques de décoloration, méchage, balayage, dégradés de couleur et de coloration, il développe au sein du salon tous styles de coupes (hommes-femmes) et maîtrise les techniques de mises en forme et de coiffage, qui vont lui permettre de réaliser des coiffures personnalisées.

Formation gratuite sous condition de la signature d'un contrat d'apprentissage et rémunérée pour l'alternant.

## TECHNIQUES ET COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES

- Réalisation de **techniques de coloration** (diagnostic, mise en œuvre)
- Réalisation de **techniques de coupe** "Dame" (conception d'une coupe personnalisée)
- Réalisation de **techniques de coiffage** (création de coiffage adapté)
- Information et communication
- Organisation et **gestion du travail**
- Contrôle et **évaluation du travail** réalisé (qualité et efficacité de la prestation)
- Sciences et technologie

## CONDITIONS GÉNÉRALES D'ADMISSION

- > Avoir entre **16 et 29 ans**
- > Être titulaire du CAP Métiers de la coiffure

## CONDITION DE RECRUTEMENT ET STATUT

- > Avoir signé un contrat d'apprentissage avec l'entreprise d'accueil ce qui confère un statut d'apprenti étudiant des métiers

Nos formations sont accessibles aux personnes en situation de Handicap.

AUTRES SITUATIONS : CONTACTEZ-NOUS !



# MC COIFFURE COUPE COULEUR

## ORGANISATION

- Durée de la formation : **1 an**
  - Début et fin de la formation : **Du 01/09/2025 au 30/06/2026**
  - Rythme moyen de l'alternance :
- Par semaine :**
- 18 semaines avec 1 jour de cours par semaine
  - 18 semaines avec 2 jours de cours par semaine
  - > jours à l'école selon le planning des cours
- Diplôme :** **Mention complémentaire Coiffure Coupe Couleur**
- Présence au CFA :** **400 heures annuelles soit 36 semaines par an**
- Matières enseignées :**
- | Enseignement général :             | Enseignement professionnel :                                                                                                                                                     |
|------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| > Français, Anglais, Maths-Gestion | > Pratique professionnelle, Technologie, Biologie, Communication, Environnement professionnel, Relations professionnelles, Dossiers de situation professionnelle, Arts appliqués |

## VALIDATION DE LA CERTIFICATION

### POSSIBILITÉ DE VALIDER DES BLOCS DE COMPÉTENCES

OUI :

- en VAE
- en formation continue
- en formation diplômante

3 BLOCS DE COMPÉTENCE :

- Coupe transformation, coiffage « dame »
- Coloration, effets de couleurs,
- Evaluation de l'activité professionnelle,

### ÉQUIVALENCE DU DIPLÔME

OUI pour les diplômes validés au sein de la communauté européenne.

Sinon, étude du dossier au cas par cas.

Pour demander une équivalence : <https://www.ciep.fr/enic-naric-france>

### PASSERELLES

NON

### DÉBOUCHÉS

Possibilité de poursuivre sa formation vers :

> un **Brevet Professionnel Coiffure** (durée 2 ans)

Avec une MC, **accès direct dans la vie professionnelle.** Le titulaire d'une mention complémentaire coiffure peut exercer en tant que coiffeur à domicile et travailler dans de nombreux établissements : salons de coiffure, barber shops, instituts de beauté, entreprise de production et de distribution de produits capillaires, le milieu de la mode, du spectacle et de l'audiovisuel, établissement sanitaire et social...

Pour devenir responsable d'un salon de coiffure, le Brevet Professionnel Coiffure est obligatoire.

## RÉMUNÉRATIONS (BRUT)

Avec votre statut d'apprenti, vous êtes salarié de l'entreprise. A ce titre vous avez les mêmes droits et obligations qu'un salarié et vous recevez une rémunération variant selon votre âge.

| Âge de l'apprenti | SALAIRE                   |
|-------------------|---------------------------|
| De 16 à 17 ans    | 54 % du SMIC - 972,97 €   |
| de 18 à 20 ans    | 66% du SMIC - 1189,19 €   |
| de 21 à 25 ans    | 76% du SMIC - 1369,37 €   |
| 26 ans et plus    | 102 % du SMIC - 1837,84 € |